



COMMUNE DE TEVA-I-UTA

ARRIVÉE LE

25 AVR 2019

POLYNÉSIE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA SANTÉ

N° Col. b. ITIU N° 1219 / MSP / DSP / CHSP

ET DE LA PREVENTION

en charge de la protection sociale généralisée

DIRECTION DE LA SANTÉ

Papeete, le

23 AVR. 2019

CENTRE D'HYGIÈNE ET
DE SALUBRITÉ PUBLIQUE

Le Chef de Centre,

Affaire suivie par :

W Sophie OTT (☎ 40.50.36.83) / 969

à

L'Administrateur

Raymond YEDDOU

Monsieur le Maire de la Commune de TEVA I UTA

Sous couvert de Monsieur le Chef de la Subdivision Administrative des Iles du Vent

Objet : Résultats des contrôles bactériologiques des eaux de baignade enregistrés au CHSP le 08/04//2019 sous le n°969

Réf. : 1/ Directive 2006/7/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 février 2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade
2/ Note d'information n°DGS/EA4/2014/166 du 23/05/2014 relative aux modalités de recensement, d'exercice du contrôle sanitaire et de classement des eaux de baignade pour chaque saison balnéaire

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour information, les résultats des dernières analyses de contrôle de la qualité des eaux de baignade effectuées dans votre commune.

Conformément à la directive visée en première référence, l'interprétation de ces résultats d'analyses est réalisée en fin d'année civile, et fait l'objet d'un rapport annuel relatif à l'état sanitaire des zones de baignade contrôlées, établi par le Centre d'Hygiène et de Salubrité Publique (CHSP).

Toutefois, afin que votre commune puisse continuer à être informée régulièrement de la qualité de ses eaux de baignade, le CHSP a choisi d'établir son interprétation ponctuelle selon la note d'information citée en deuxième référence, et détaillée ci-dessous.

1. QUALIFICATION DES RESULTATS D'ANALYSES EN COURS D'ANNEE

Au cours de l'année, la qualité microbiologique instantanée d'un prélèvement sera qualifiée de « bon », « moyen », « mauvais » selon les modalités suivantes :

Pour les eaux de mer et de transition (plages et embouchures) :

QUALIFICATION du prélèvement	<i>Escherichia coli</i> (UFC/100 ml)	Entérocoques intestinaux (UFC/100 ml)
Bonne	≤ 100	≤ 100
Moyenne	> 100 et ≤ 1000	> 100 et ≤ 370
Mauvaise	> 1 000	> 370

2. RESULTATS DES CONTROLES

Les résultats des analyses des eaux de baignade sont transcrits dans le tableau suivant :

Points de prélèvement	DATE	<i>Escherichia coli</i> Nb/100 ml	Entérocoques intestinaux Nb/100 ml	Qualité ponctuelle
CES Papara pt 2	18/03/2019	75	189	Moyenne
Embouchure Mateoro		771	455	Mauvaise
Embouchure Taharuu		63	98	Bonne
Plage Atimaono		20	< 10	Bonne
Plage Papara Surf pt 2		< 10	< 10	Bonne

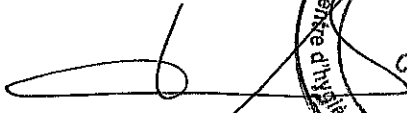
Conditions météorologiques : beau temps et houle faible à moyenne.

Commentaires : Il a été constaté lors de la visite, la présence de branchages et de déchets plastiques à l'embouchure Mateoro.

Il convient de rappeler que la police et la salubrité publique des lieux de baignade, notamment des plages, sont régies par l'article L.2213-23 du code général des collectivités territoriales qui confère ces compétences aux maires.

Aussi, je vous saurais gré de me tenir informée des dispositions qui seront mises en place par vos services afin d'assurer la propreté de ces sites. L'agent en charge du dossier se tient à votre disposition pour toute information.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous souhaite bonne réception de la présente et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.


Glenda MELIX

